



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

DECLARATION

La France doit être à la hauteur du drame qui se déroule à Gaza en :

- Exigeant avec force et détermination un cessez-le-feu humanitaire immédiat
- Reconnaisant sans délai l'Etat de Palestine conformément au vote du parlement de décembre 2014, afin d'ouvrir des perspectives pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens

Le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, a déclaré le 27 octobre 2023 « *Le système humanitaire à Gaza risque un effondrement total avec des conséquences inimaginables pour plus de deux millions de civils. Alors que les bombardements s'intensifient, les besoins deviennent énormes et critiques (...) Nous devons répondre aux attentes et aux besoins essentiels des civils à Gaza. Une aide humanitaire vitale, à savoir de la nourriture, de l'eau, des médicaments et du carburant, doit parvenir rapidement à tous les civils, en toute sécurité et en quantité suffisante. (...) Je salue le consensus grandissant autour d'une pause humanitaire et réitère mon appel à un cessez-le-feu humanitaire, à la libération sans condition de tous les otages et à la fourniture d'une aide vitale en quantité suffisante. La misère croît de minute en minute. Sans un changement fondamental, la population de Gaza risque une avalanche de souffrances humaines sans précédent. Chacun doit assumer ses responsabilités. Nous sommes à un moment de vérité. L'histoire nous jugera.* »

En écho à cet appel, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté le 27 octobre une résolution par laquelle elle se déclare « vivement préoccupée par la dernière escalade de la violence depuis l'attaque du 7 octobre 2023 et par la grave dégradation de la situation dans la bande de Gaza et dans le reste du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël. L'Assemblée générale a demandé «une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue, menant à la cessation des hostilités»... L'Assemblée générale demande également « l'annulation de l'ordre donné par « Israël, Puissance occupante », aux civils palestiniens et au personnel des Nations Unies, ainsi qu'aux travailleurs humanitaires et médicaux, d'évacuer toutes les zones de la bande de Gaza situées au nord de Gaza et de se réinstaller dans le sud de la bande de Gaza ».

Le Mouvement de la Paix apprécie positivement tant la déclaration de A. Guterres que la résolution de l'assemblée générale de l'Onu. Encore faut-il que les Etats qui ont voté la résolution de l'Assemblée Générale, dont la France, prennent toutes les décisions et mettent en œuvre les actions concrètes (humanitaires, politiques et diplomatiques) nécessaires pour obtenir la mise en œuvre des dispositions de cette résolution.

Chacun doit assumer ses responsabilités, c'est pourquoi le Mouvement de la Paix demande au président de la République non seulement d'agir pour la réalisation des actions urgentes mentionnées ci-dessus en termes de **cessez-le-feu**, mais aussi **d'ouvrir des perspectives pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens en reconnaissant immédiatement l'Etat de Palestine** conformément au vote du Parlement français en décembre 2014.¹

Le Mouvement de la Paix appelle sur ces fondements et sur le fondement de ses déclarations antérieures à participer aux rassemblements qui portent ces exigences humanitaires et respectueuses du droit international.

Il appelle également à signer l'appel pour que la France reconnaisse l'Etat de Palestine.
<https://www.mvtpaix.org/wordpress/cyber-petition-pour-une-reconnaissance-immediate-de-letat-de-palestine-par-la-france/>

Le Mouvement de la Paix
Le 29 octobre 2023

¹ *En décembre 2014, à l'Assemblée nationale, puis au Sénat par un vote de parlementaires de toutes tendances politiques. Le Président de la République a donc le pouvoir et la légitimité pour prendre cette décision.*

Rappels des Déclarations nationales du Mouvement de la Paix

9 octobre : <https://www.mvtpaix.org/wordpress/israel-palestine-la-necessite-dun-cessez-le-feu-immmediat-de-lenvoi-dune-force-dinterposition-de-lonu-et-dune-solution-politique-a-deux-etats/>

17 octobre : <https://www.mvtpaix.org/wordpress/au-nom-de-notre-humanite-commune-a-gaza-et-ailleurs-paix-et-protection-des-populations-civiles-arretez-les-guerres-immmediatement/>

Lettre au président de la République

<https://www.mvtpaix.org/wordpress/israel-palestine-lettre-au-president-de-la-republique/>